

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 3103

présenté par
Mme Besse

ARTICLE 80

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Augmenter le nombre de dimanches ouvrables de cinq à douze n'apporterait aucune avancée économique.